



Attente rétrocession accessoire cuisine

Par **plume14**, le **02/10/2015** à **10:35**

Bonjour,

En novembre 2014 : j'ai commandé une cuisine, très satisfaite des prestations offertes par le cuisiniste, tout s'est déroulé correctement - paiement d'un acompte - 50 % de la somme totale

Décembre 2014 : accord de l'organisme de financement paiement du solde de la facure

Février 2015 : livraison et pose à la date prévue mais plusieurs problèmes (un meuble cassé, deux autres pas à la bonne côte, accessoire "poubelle" qui ne passe pas dans le meuble sous évier, manque des pieds de l'îlot qui n'est donc pas stable).

Mars 2015 : après de multiples appels sans réponses chez le cuisiniste, l'îlot se renverse sur mon fils de 7 ans qui heureusement n'a pas une seule égratignure. Je vois rouge et recontacte le cuisiniste qui se rend enfin compte de la nécessité d'une rapide intervention.

Avril 2015 : le poseur revient mais il reste encore des points à éclaircir (1 meuble a remplacé, des bandeaux de finitions à placer et la poubelle à livrer).

Juillet 2015 : ré-intervention du poseur! A l'exception de la poubelle tout est ok. Le cuisiniste m'informe que la poubelle présente sur le bon de commande n'est plus fabriquée, il me propose une rétrocession que j'accepte pour en finir.

Octobre 2015 : toujours aucun remboursement, j'appel le cuisiniste toute les semaines depuis le mois de juillet et il me donne toujours la même réponse : FIN DE SEMAINE PROCHAINE! J'en ai ras le bol, vous me direz pour une poubelle... mais elle coute quand même 153€ ce qui est pour moi une somme considérable cela faisait 6 ans que je patientai pour m'offrir cette cuisine et 1 an après avoir signé le bon de commande elle n'est pas complète.

Alors si quelqu'un pouvait m'expliquer ce que je peux entreprendre pour avoir gain de cause, je serais vraiment ravie. M'excusant de ce long roman, je vous remercie par avance de vos réponses.

Plume.